

Le 19 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATION AUX USAGERS
**PONT DE CONDRIEU-LES ROCHES :
LIMITATION À 19 TONNES
DÈS LE 25 NOVEMBRE 2020**



Le pont de Condrieu-Les Roches est placé depuis 2013 sous haute surveillance, du fait de la dégradation de ses câbles de suspension.

Les Départements de l'Isère et du Rhône, associés aux communes de Condrieu et Les Roches de Condrieu, mettent en œuvre une nouvelle limitation de tonnage pour réduire la charge supportée par l'ouvrage en attendant sa rénovation complète.

Par ailleurs, le Département du Rhône, gestionnaire de l'ouvrage, en lien étroit avec le Département de l'Isère, co-financier à 50% des travaux, se prépare à investir de façon conséquente sur le franchissement du Rhône à Condrieu pour mettre un terme à cette dégradation.

À compter du 25 novembre 2020, les poids lourds avec un chargement de plus de 19 Tonnes n'auront plus le droit d'emprunter le pont.

Des contrôles ont été demandés à la Gendarmerie, pour assurer le strict respect de cette limitation de tonnage à 19 T.

Une information préalable aux usagers a été mise en place, **depuis le 12 novembre aux abords et en amont du pont**, en coordination avec les partenaires concernés.

En accompagnement de la restriction de tonnage, le **Département du Rhône étudie la mise en place d'une circulation alternée qui permettrait de réduire d'avantage la charge sur l'ouvrage.**

La mesure est en cours d'étude pour une **éventuelle mise en œuvre au premier trimestre 2021.**

Parallèlement à ces mesures conservatoires, les **deux Départements travaillent d'ores et déjà à la restructuration de l'ouvrage**, qui devrait atteindre, selon une première estimation, **la somme de 17 M€ environ**, conformément à ce qui a été annoncé par le Département du Rhône à l'occasion d'une délibération votée en séance publique le 9 octobre 2020.



RAPPEL :

Le pont suspendu de Condrieu-Les Roches, construit en 1934, et reconstruit en 1945, **porte un trafic supérieur à 8 300 véhicules/jours.**

Lors de la séance publique du 9 octobre dernier, le Conseil Départemental du Rhône a validé le lancement **du projet de rénovation du pont**, suite à une étude lancée par la collectivité qui a démontré une **dégradation accélérée de sa structure.**

Selon les études engagées, la perspective d'une restructuration n'est toutefois pas écartée.

Par convention, **les travaux sur le franchissement du Rhône à Condrieu seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône** et financés à parts égales par les deux Départements, le Rhône et l'Isère.

Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône, Philippe MARION, Maire de Condrieu, Isabelle DUGUA, Maire des Roches de Condrieu, [Christiane JURY](#), Conseillère

départementale du Rhône, Patrick CURTAUD et Elisabeth CELARD, conseillers départementaux de l'Isère, se sont récemment rencontrés en mairie de Condrieu afin **d'aborder les enjeux et le phasage de ce chantier d'envergure.**

L'ensemble des participants se sont entendus sur la **nécessité de faire aboutir ce projet.**

Cette restructuration permettra notamment de **développer les modes doux** (piétons, vélo...) dans cette traversée du Rhône.

L'aboutissement du chantier se déclinera ainsi comme suit :

- dès le 25 novembre 2020 – abaissement du tonnage à 19 tonnes ;
- début 2021 – Mise en place d'un alternant en concertation avec les études concernés ;
- 2021-2023 – Études et concertation sur le projet définitif ;
- 2023-2025 – Travaux de restructuration.



DEPARTEMENT DU RHÔNE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU PROTOCOLE

RELATIONS PRESSE
Tél: 04 72 61 78 39 olivia.hamelin@rhone.fr
philippe.hugot@rhone.fr

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RELATIONS PRESSE

CLAIRE MARTIN – Attachée de presse
claire.martin@isere.fr
06 86 69 98 01